

Canaliser les  
**ÉNERGIES**  
du Québec

**RÉSOLUTION-CADRE  
CONGRÈS DES MEMBRES  
21,22 ET 23 OCTOBRE 2011 - QUÉBEC  
ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE**





## PROPOSITION 1

---

De repousser encore les frontières du Québec et négocier des ententes avec nos partenaires du monde entier, et :

- 1.1 De multiplier les ententes de coopération économique, technique, scientifique et éducative dans ses domaines de compétence. De lancer, avant 2015 et en partenariat avec les acteurs concernés, une invitation à un Forum économique de la Francophonie internationale ayant comme principal objectif d'offrir aux entreprises québécoises une vitrine à domicile permettant de promouvoir les échanges commerciaux et les partenariats entre les pays de l'OIF et de stimuler la réalisation d'ententes commerciales au sein de l'espace francophone;
- 1.2 De proposer la conclusion d'un partenariat économique spécifique entre le Canada et la Chine;
- 1.3 De continuer à appuyer les négociations devant mener au nouveau partenariat économique Canada-Union européenne tout en soutenant le développement de marchés existants;
- 1.4 De coopérer avec le gouvernement fédéral et les membres du Conseil de la fédération afin d'encourager la signature d'ententes commerciales avec les pays d'Amérique latine, et du BRICA (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud);
- 1.5 D'intensifier la coopération économique avec les États de la Nouvelle-Angleterre, notamment en cherchant à accroître la fluidité du commerce;
- 1.6 De prioriser les marchés ciblés et d'accroître les missions commerciales dans les régions visées;
- 1.7 De prendre le leadership sur le développement d'un nouvel espace économique avec les pays de la francophonie;

## PROPOSITION 2

---

De tenir un forum national sur l'exportation afin qu'une stratégie de pénétration de nouveaux marchés soit élaborée. Ce forum aura également pour mandat d'identifier les principales entraves à l'exportation et de recommander des solutions :

- 2.1 Ce forum devrait réunir le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, le Conseil de la fédération, les sociétés d'État, les ORPEX, les organismes de financement des exportations, les entreprises et les spécialistes en commerce international des secteurs public et privé;
- 2.2 Ce forum viserait également à développer différents outils pour favoriser l'accès à l'information, comme un portail unique sur les programmes d'aide et de soutien aux exportateurs;
- 2.3 Il aurait également pour mandat de développer une stratégie de mise en marché des produits québécois, incluant le développement d'une image de marque du Québec;

### PROPOSITION 3

---

D'élaborer avec le gouvernement fédéral et les organismes publics un centre de partage de l'information et de veille stratégique sur les marchés d'exportation facilement accessible aux PME;

### PROPOSITION 4

---

D'exploiter les ressources naturelles au bénéfice de tous les Québécois, et :

- 4.1 D'examiner comment accroître la participation des Québécois aux projets d'investissements miniers et d'exploitation des ressources naturelles; à l'instar des prises de participation d'Investissement Québec; de façon plus précise, le gouvernement devrait examiner la possibilité de créer un fonds fiscalisé encourageant les Québécois à investir directement dans le développement durable de ses ressources naturelles;
- 4.2 D'encourager le développement d'un réseau de fournisseurs et d'équipementiers auprès des sociétés minières et pétrolières. Le développement de cette filière industrielle permettrait de développer au Québec un réseau de PME capables d'exporter leur savoir-faire;
- 4.3 D'encourager le développement d'entreprises de transformation des ressources naturelles, notamment dans le secteur du fer, du diamant, des terres rares et du pétrole tout en respectant les normes environnementales les plus strictes en vigueur et d'innover en la matière;
- 4.4 D'encourager le transfert des technologies en matière de ressources naturelles au bénéfice des sociétés québécoises en y associant les centres de recherche universitaires et les Centres collégiaux de transfert technologique (CCTT);
- 4.5 Utiliser le plein potentiel du territoire de l'industrie touristique comme levier de développement économique de l'ensemble du territoire québécois dans le respect de l'environnement et du développement durable;
- 4.6 De faire en sorte que le Québec s'affranchisse graduellement de sa dépendance au pétrole importé en développant ses ressources pétrolières dans un cadre rigoureux de respect de l'environnement et des communautés locales et dans un cadre économique favorisant l'occupation dynamique du territoire en harmonie avec les activités sociales, culturelles et économiques traditionnelles;
- 4.7 D'élaborer un nouveau régime de redevances effectif des ressources naturelles non-renouvelables et jugées de grande valeur qui tiennent compte de la valeur nette sur le marché des ressources extraites, et ce, avec des indices planchers;
- 4.10 De confier au gouvernement la tâche d'identifier de nouveaux projets d'exploitation de minéraux rares qui pourraient faire l'objet d'une entente de transformation similaire à celle conclue avec les propriétaires de la mine Stornoway, qui achemineront une partie de leur production de diamants pour transformation par des entreprises de joaillerie de Matane;

## PROPOSITION 5

---

D'encourager le développement économique et social des communautés sur le territoire du Québec et notamment sur le territoire du Plan Nord par le développement de la petite hydraulique :

- 5.1 De tels projets devront être initiés par les communautés, au bénéfice des communautés et gérés par les communautés;

## PROPOSITION 6

---

De développer la main-d'œuvre qui réalisera le Plan Nord :

- 6.1 De bonifier les programmes de formation destinés aux autochtones du Québec notamment pour la mise en œuvre du Plan Nord et tout développement de nos ressources naturelles;
- 6.2 De multiplier les expériences de chantiers-écoles selon le modèle mis de l'avant par le ministère des Transports;
- 6.3 De permettre aux institutions d'enseignement collégial et universitaire en région de développer des créneaux d'excellence afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre du Plan Nord;
- 6.4 De faire connaître aux populations du sud du Québec les besoins et les formations en main-d'œuvre liés au Plan Nord par un portail prévu à cette fin;
- 6.5 De reconduire le Fonds d'Initiatives autochtones (FIA), et d'y réserver une enveloppe dédiée à l'appui à l'entrepreneuriat jeunesse notamment par la mise en disponibilité de capital de risque et de capital patient à tout jeune autochtone, ou à tout projet de collaboration entre jeunes autochtones et non-autochtones, ayant un projet d'achat, de démarrage, de reprise, d'expansion d'une entreprise ou désirant mettre sur pied une initiative pour stimuler la culture entrepreneuriale en milieu scolaire autochtone. Cette enveloppe devrait être gérée directement par le Secrétariat aux Affaires autochtones, sans autre intermédiaire avec le demandeur, tout en respectant les priorités ciblées par les jeunes leaders cris, inuits et des Premières nations;

## PROPOSITION 7

---

D'assurer la viabilité des entreprises agro-alimentaires:

- 7.1 Par le développement d'une politique agricole visant l'occupation dynamique du territoire québécois par des exploitations modernes et concurrentielles;
- 7.2 En incitant les grandes chaînes d'alimentation à accroître la présence des produits québécois sur les tablettes, sachant que 70% des achats de produits alimentaires se font dans un marché d'alimentation;
- 7.3 En facilitant le transfert des entreprises agricoles à la relève agricole québécoise;
- 7.4 En appuyant l'innovation verte et en favorisant l'innovation de production favorisant l'environnement afin d'optimiser la culture en serre et ainsi offrir des produits frais de chez nous tout au long de l'année tout en respectant les normes environnementales québécoises;
- 7.5 En reconnaissant l'expérience pratique que peuvent avoir certains étudiants à titre d'acquis reconnus afin de réduire la durée des parcours de formation agricole (collégial et universitaire);
- 7.6 En valorisant la profession d'agriculteur par l'octroi du statut d'agriculteur et des avantages fiscaux qui en découlent aux individus générant des recettes issues de l'exploitation agricole de 25 000 \$ et/ou répondant à un enjeu de revitalisation ou d'occupation dynamique et responsable du territoire. L'obtention du statut devrait permettre de comptabiliser des frais encourus par la poursuite d'une formation continue (incluant les formations à distance) comme des dépenses d'entreprise;
- 7.7 En donnant suite aux recommandations du rapport Pronovost (2008) sur le regroupement des agriculteurs (Proposition 47, P.272). À cette fin, que le gouvernement abolisse la loi sur le monopole de l'U.P.A. et permette la pleine liberté d'association dans le secteur agricole, comme dans tous les autres secteurs de la société;
- 7.8 Soutenir davantage le segment de la culture biologique et des cultures à fort potentiel tout en réduisant progressivement la culture à base d'OGM;
- 7.9 S'assurer que les terres agricoles ne deviennent pas la propriété majoritaire de conglomerats agro-alimentaires étrangers;
- 7.10 D'encourager le développement de PME amalgamant fabricants de serre et producteurs de fruits et de légumes;
- 7.11 De solliciter la participation de la Financière agricole dans le financement des projets;
- 7.12 D'utiliser l'expertise d'Hydro-Québec en matière d'électricité pour participer au chauffage des serres par l'utilisation de l'hydro-électricité, des éoliennes ou de l'énergie solaire;
- 7.13 En appuyant aussi l'innovation dans le secteur des bioproductions pour développer le potentiel du végétal;

## PROPOSITION 8

---

D'agir énergiquement pour accélérer les gains de productivité dans l'économie québécoise, et :

- 8.1 De mobiliser tous les acteurs économiques autour de l'enjeu de la productivité par la tenue d'un forum national sur la productivité et l'innovation afin d'élaborer une nouvelle stratégie collective, et décréter 2013 l'année de la productivité et de l'innovation;
- 8.2 De réviser l'ensemble des programmes d'aide aux entreprises pour canaliser davantage les sommes investies vers des projets d'investissement directement liés à l'innovation et à l'amélioration de la productivité des entreprises en tenant compte des réalités régionales;

## PROPOSITION 9

---

De lever les obstacles réglementaires au démarrage et à la croissance des entreprises, et :

- 9.1 De poursuivre et compléter le processus d'harmonisation des seuils, des définitions et des calendriers de versements pour les entreprises qui doivent faire des remises aux autorités fiscales fédérales et provinciales;
- 9.2 De procéder à un examen de l'ensemble du fardeau réglementaire imposé aux entreprises, y compris l'ensemble des formulaires que les entreprises sont tenues de remplir afin d'en réduire les coûts de conformité;
- 9.3 De mettre sur pied des projets pilotes où chaque entreprise de 10 employés ou moins qui en font la demande se verrait attribuer un agent qui lui servirait de porte d'entrée unique auprès de tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

## PROPOSITION 10

---

De faciliter le transfert d'entreprises existantes à des entrepreneurs de la relève en :

- 10.1 Mettant sur pied un Portail de la relève entrepreneuriale en collaboration avec des organismes locaux et régionaux œuvrant auprès des entrepreneurs. Ce portail inviterait les entreprises à la recherche d'un repreneur à s'inscrire et serait accessible aux individus désireux de reprendre une entreprise;
- 10.2 Désignant une section de ce portail spécifiquement au transfert d'entreprises agricoles, avec la collaboration du MAPAQ;
- 10.3 Révisant la fiscalité des entreprises de manière à favoriser un transfert de propriété et à décourager son démantèlement;
- 10.4 Étendant le concept du RAP (Régime d'accès à la propriété immobilière) à la propriété d'entreprise en libérant d'impôt un montant retiré d'un RÉER par un nouvel entrepreneur pour le démarrage ou l'achat d'une première entreprise, sous condition de le rembourser sur un horizon donné. La mesure devra :
  - Être encadrée de dispositions permettant de limiter les risques auxquels s'expose le cotisant;
  - De limiter à 10 % de la valeur des retraits du RÉER;
  - Exclure l'achat des parts d'une entreprise possédée par un conjoint;
  - Exclure l'achat de parts supplémentaires dans une même entreprise au cours d'une seconde transaction;
- 10.5 Développant un volet du Concours québécois en entrepreneuriat soutenant la consolidation des entreprises lauréates. Ce volet jumellerait chacun des 7 finalistes du Grand Prix Défi de l'entrepreneuriat jeunesse à une entreprise ayant particulièrement contribué au développement économique et au rayonnement du Québec afin d'offrir:
  - Des services de mentorat et de parrainage au cours des 3 années suivant la tenue de l'édition du concours les ayant récompensés;
  - Un appui formel rehaussant la crédibilité des entrepreneurs auprès des institutions financières;
  - De télédiffuser le Concours québécois en entrepreneuriat afin d'offrir une plus grande visibilité et une meilleure promotion de l'entrepreneuriat jeunesse. Cette télédiffusion pourrait être assumée par Télé-Québec en collaboration avec des partenaires privés;

- 10.6 Encourageant les institutions d'enseignement qui le souhaitent à offrir des programmes entrepreneuriat-études et réintroduire des cours d'initiation à la finance et à l'économie au niveau secondaire;
- 10.6.1 Encourageant les institutions d'enseignement qui le souhaitent à offrir des programmes entrepreneuriat-études;
- 10.6.2 Réintroduisant des cours d'initiation à la finance et à l'économie au niveau secondaire;
- 10.6.3 Introduisant une formation sur le crédit personnel et l'épargne au début du niveau secondaire;
- 10.7 Favorisant la formation de groupes de mentorat en faisant appel à des personnes expérimentées;

### PROPOSITION 11

.....

De renforcer le tissu industriel du Québec et stimuler l'investissement privé en favorisant l'émergence et le renforcement des réseaux de fournisseurs et d'équipementiers, et :

- 11.1 D'appuyer prioritairement les projets industriels les plus prometteurs à cet égard, notamment par des leviers financiers et l'octroi de blocs d'énergie;
- 11.2 D'apporter une attention particulière au développement de fournisseurs et d'équipementiers dans le secteur minier;
- 11.3 De structurer une approche gouvernementale pour rendre la société québécoise plus entrepreneuriale par la rédaction d'une politique de l'entrepreneuriat et la mise en place d'un secrétariat à l'entrepreneuriat au sein du Conseil exécutif, en s'inspirant du modèle de la Commission européenne notamment par :
- Le transfert du personnel et du budget actuellement dédié au défi de l'entrepreneuriat jeunesse;
  - La mise sur pied d'un comité public-privé de pilotage et de concertation sur le développement de l'entrepreneuriat au Québec. Ce comité pourrait être co-présidé par le ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation et un partenaire socio-économique;
  - De pourvoir minimalement ce secrétariat de budgets essentiels pour la recherche, la concertation, la formation, le réseautage et la communication dans le domaine de l'entrepreneuriat;
  - De proposer à l'ensemble des organismes publics et privés des actions favorisant l'entrepreneuriat dans chacun de leur milieu et ayant comme objectif l'efficacité et l'efficience de leur organisation, et la création de la richesse;
  - De proposer aux jeunes du secondaire, tout particulièrement des activités dans le cadre de leurs études, favorisant le travail d'équipe, le développement de la créativité, la communication des idées, l'intégrité et le sens du professionnalisme, et l'amélioration de l'environnement;

## PROPOSITION 12

---

D'encourager une plus grande participation au marché du travail, particulièrement des personnes de 55 ans et plus, et :

- 12.1 De conclure avec les autorités fédérales une entente permettant aux personnes de 60 ans et plus admissibles à toucher une pension de le faire concurremment avec des revenus d'emploi dans le cadre d'une retraite progressive;
- 12.2 De repenser la fiscalité de manière à favoriser la participation des aînés au marché du travail. La fiscalité devrait encourager le travail à temps partiel après l'âge normal de la retraite et inciter ceux qui le désirent à repousser l'âge de la retraite;
- 12.3 De conclure une entente avec les autorités fédérales afin de donner aux personnes de 65 ans et plus touchant un revenu d'emploi le choix de poursuivre les cotisations au RRQ ou de verser le même montant de cotisation dans leur RÉER;
- 12.4 De modifier les règles touchant les régimes de pension du secteur public de manière à encourager davantage le maintien en emploi et la prise plus tardive de la retraite;
- 12.5 Mettre en place une campagne d'initiatives permettant l'intégration des retraités sur le marché du travail;

## PROPOSITION 13

---

De parfaire la grille de sélection des immigrants et les procédures d'accueil des étudiants :

- 13.1 En accordant davantage de points, dans la grille de sélection, pour une offre d'emploi validée hors de la région métropolitaine; dans l'optique de la mise sur pied d'une politique nationale de régionalisation de l'immigration regroupant tous les incitatifs existants;
- 13.2 En accordant plus rapidement des certificats d'acceptation du Québec (CAQ) aux nouveaux arrivants qui s'inscrivent dans les écoles de métiers du Québec qui ne parviennent pas à attirer des étudiants mais où la demande est forte, et ce jusqu'à ce que la demande égale l'offre;
- 13.3 Donner aux étudiants ou finissants étrangers séjournant dans les institutions universitaires québécoises la possibilité d'effectuer un stage dans des entreprises pour se familiariser avec le milieu professionnel et pouvoir démontrer leurs compétences;
- 13.4 S'assurer qu'il y ait un meilleur arrimage entre le profil des immigrants et le marché du travail québécois dès le processus de sélection;

## PROPOSITION 14

---

D'assurer une meilleure diffusion des programmes de soutien relatifs à l'embauche des immigrants, et :

- 14.1 D'organiser, en association avec les chambres de commerce et les partenaires du marché du travail, des « salons de l'emploi pour la nouvelle main-d'œuvre du Québec » afin de faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les candidats à l'emploi et d'encourager l'installation d'immigrants en région, notamment en bonifiant le programme "Passerelle pour l'emploi";
- 14.2 De développer davantage les programmes de soutien et d'accompagnement des entreprises en ce qui touche à la gestion de la diversité et la francisation en milieu de travail, particulièrement pour les secteurs en déclin afin d'augmenter les chances aux travailleurs de réorienter leur carrière;

## PROPOSITION 15

---

Inciter les Ordres professionnels à améliorer et d'accélérer le processus de reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles en faisant en sorte que les représentants du Québec entreprennent les études menant à la reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles parallèlement à l'étude de la demande d'immigrer dans le pays d'origine du candidat, par le biais de permis de pratique restreinte pour les professionnels immigrants lorsque leur qualification est reconnue et qu'ils poursuivent leur mise à niveau;

- 15.1 Faire en sorte que durant le processus de sélection des nouveaux arrivants, ceux dont les profils de métier sont liés à un ordre professionnel, soient informés de l'ensemble des critères requis pour l'octroi d'un permis de pratique;
- 15.2 D'encourager la délivrance par le Collège des médecins du Québec de permis restrictifs aux médecins formés à l'étranger, ceci afin de combler la pénurie de médecins dans le réseau de la santé du Québec;
- 15.3 D'organiser dans les universités du Québec des formations d'appoint (des programmes courts) pour les médecins diplômés à l'étranger afin de permettre à ces derniers d'intégrer rapidement le marché du travail;
- 15.4 D'encourager à l'instar des autres provinces du Canada, la création dans les hôpitaux du Québec de postes d'assistants cliniques pour les médecins diplômés à l'étranger (MDE). La création de ces postes permettra aux MDE d'intégrer les hôpitaux où les besoins sont immenses et de poursuivre leur carrière;

## PROPOSITION 16

---

D'accélérer et faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour les nouveaux arrivants ayant déjà réussi leur intégration en emploi, ayant complété un an de résidence et ayant démontré une connaissance suffisante du Français;

## PROPOSITION 17

---

De doter le Québec d'infrastructures modernes grâce à un financement stable et prévisible, et produire des échéanciers réalisables :

- 17.1 D'établir un partenariat stratégique avec le gouvernement fédéral, les municipalités et les organismes impliqués dans la gestion des infrastructures de transport afin d'établir une formule de financement permanente;

## PROPOSITION 19

---

De rendre public un plan clair et détaillé de réduction du poids de la dette. Ce plan de réduction de la dette devrait :

- 19.1 Réitérer que l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 est incontournable et qu'à l'atteinte de cet équilibre le gouvernement soit contraint d'accumuler des surplus budgétaires afin de réduire le poids de la dette;
- 19.2 Préciser que les cibles fixées par le gouvernement sont des objectifs minimaux également incontournables;
- 19.3 Détailler les moyens prévus pour atteindre ces objectifs, en précisant la part de la réduction de la dette financée par la croissance économique, le contrôle des dépenses et l'augmentation du fardeau fiscal;
- 19.4 Prendre l'engagement que toute marge financière devrait être allouée prioritairement à l'accélération de la réduction du poids de la dette;

## PROPOSITION 20

---

De réviser et rendre plus sévères les pénalités prévues en cas de fraude fiscale afin de les rendre plus dissuasives;

## PROPOSITION 21

---

De réviser le régime fiscal des particuliers de manière à ce qu'il récompense l'effort pour toutes les tranches de revenus et à ce qu'il favorise davantage l'épargne, les investissements et la croissance de l'emploi et de l'économie;

## PROPOSITION 22A

---

D'utiliser les possibilités du Web 2.0 pour améliorer les services offerts à la population et les échanges avec les citoyens ainsi que la circulation des informations entre employés de l'État:

22A.1 De rendre publiques les données gouvernementales. Pour ce faire, il mandatera un organisme central comme la Bibliothèque nationale ou l'Institut de la statistique pour mettre ces données à la disposition du public dans un format uniforme de façon à simplifier la recherche de l'information. Tous les ministères et organismes doivent être mis à contribution. Le changement devrait pouvoir être terminé dans un délai d'une année;

22A.2 D'encadrer la participation citoyenne afin que la population puisse directement contribuer à l'élaboration de politiques publiques. Une directive qui encadrera la participation citoyenne devra être produite d'ici un an, incluant des mesures pour assurer la sécurité des transactions;

22A.3 De favoriser la collaboration entre les employés de l'État pour briser le fonctionnement en silo et accroître ainsi l'efficacité du gouvernement;

## PROPOSITION 22B

---

D'adapter nos législations à l'évolution des différents contextes sur le marché du travail, notamment en ce qui a trait à l'impact des nouvelles technologies de l'information et des communications et:

22B.1 De moderniser la notion de briseur de grève contenue dans le Code du travail, afin qu'elle s'applique équitablement à tous les contextes de travail. La nouvelle définition devrait s'appliquer à tout individu effectuant le travail d'un employé mis en grève ou en lock-out, même s'il opère hors de l'établissement physique touché par la grève ou le lock-out;

## PROPOSITION 24

---

D'accorder plus d'autonomie aux écoles publiques, et :

- 24.1 Donner à chaque école primaire et secondaire plus de latitude pour « personnaliser » leur établissement et lui donner une vocation particulière en misant sur les caractéristiques des élèves, du corps enseignant, des programmes d'études, des activités parascolaires ou de tout autre facteur de distinction;
  - 24.1.1 D'adopter des orientations afin de permettre aux écoles de s'adapter aux familles d'aujourd'hui;
- 24.2 Répartir plus équitablement entre les classes les élèves en difficulté, en mettant notamment à contribution les écoles privées, ainsi qu'en assurant la disponibilité des ressources et enseignants spécialisés;
- 24.3 Accorder davantage de contrôle aux directions d'écoles sur l'embauche de ressources professionnelles et spécialisées afin de mieux pourvoir à leurs besoins spécifiques;

## PROPOSITION 26

---

D'étendre l'utilisation des nouvelles technologies dans nos écoles, et :

- 26.1 De fournir à chaque élève du secteur public, à partir de leur entrée au secondaire, un livre électronique;
- 26.2 D'offrir aux enseignants une formation continue sur l'utilisation des technologies de l'information dans les apprentissages;
- 26.3 De bonifier la formation des maîtres afin que l'utilisation des technologies de l'information à des fins pédagogiques soit plus répandue;
- 26.4 De lancer un appel d'offres pour la production de logiciels interactifs répondant aux critères de la formation primaire tels qu'établis par le MELS, et adaptés à la technologie des tableaux intelligents devant être déployés dans le réseau scolaire;
- 26.5 De fournir les logiciels et le soutien technique journalier nécessaire aux écoles pour une utilisation efficace des TICs;
- 26.6 D'intégrer à la démarche sur la persévérance scolaire un volet axé sur la co-crédation artistique avec des acteurs du milieu culturel de la communauté à laquelle appartient une école. L'utilisation du numérique dans le processus de co-crédation devra être envisagé;

## PROPOSITION 27

---

De lancer un programme d'aide à la lecture calqué sur le programme d'aide aux devoirs, et :

- 27.1 D'impliquer les communautés, les retraités et les parents pour favoriser une meilleure maîtrise de la lecture chez les élèves et particulièrement pour les jeunes présentant des difficultés d'apprentissage;
- 27.2 D'intervenir dès le préscolaire pour maximiser le succès d'une telle initiative;
- 27.3 De responsabiliser les parents à l'importance d'initier les enfants à la lecture et à l'importance de la maîtrise de la lecture comme facteur de réussite scolaire;

## PROPOSITION 28

---

D'assurer un meilleur soutien par les commissions scolaires aux élèves doués et de mieux récompenser l'effort et l'excellence :

- 28.1 En mettant en place des programmes de dépistage des élèves doués afin de leur offrir des mesures pédagogiques adaptées au rythme de leur apprentissage;
  - 28.1.1 En mettant en place pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage un programme pédagogique adapté à leurs difficultés et au rythme de leur apprentissage;
- 28.2 En permettant la mise en place de parcours enrichis (mathématiques, sciences, langues) pour les élèves doués dans les écoles qui le souhaitent;
- 28.3 En octroyant des bourses d'excellence et également de persévérance aux étudiants les plus méritoires des ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial;
- 28.4 En intensifiant les programmes du MELS destinés à lutter contre le décrochage scolaire, en particulier celui des garçons;

## PROPOSITION 29

---

De valoriser davantage la profession enseignante :

- 29.1 En rehaussant les critères d'admissibilité à l'enseignement dans les facultés d'éducation, en valorisant la fonction d'enseignant et en encourageant les hommes à devenir enseignants au primaire et au secondaire;
- 29.2 En accordant aux étudiants des facultés d'éducation qui se démarquent dans leur stage en milieu scolaire par leur implication pour la réussite des élèves une priorité de choix pour la sélection de leur école d'accueil;
- 29.3 En permettant aux directions d'écoles de développer des mesures de rétention pour leur permettre de retenir leurs meilleurs enseignants;
- 29.4 En négociant avec les syndicats des clauses afin d'accroître la stabilité d'emploi des jeunes professeurs;
- 29.5 À permettre aux étudiants ayant un baccalauréat dans une matière enseignée au primaire et au secondaire de compléter une année de pédagogie et ainsi obtenir leur permis d'enseignement;
- 29.6 En uniformisant et en accélérant le processus d'éligibilité et d'octroi du permis d'enseignement du MELS pour les nouveaux arrivants possédant diplômes et qualifications professionnelles en enseignement au primaire et au secondaire accompagnée d'une formation d'appoint dès leur arrivée au Québec;

## PROPOSITION 30

---

De restructurer les programmes de formation technique afin de prévoir plus d'un parcours menant à une attestation d'études ou à un diplôme d'études collégiales (DEC), pour mieux répondre aux besoins de la clientèle étudiante et du marché de l'emploi;

- 30.1 Que le gouvernement libéral formé par le PLQ développe, pour des programmes de formation ciblés, un ensemble d'incitatifs financiers pour les étudiants et étudiantes désirant poursuivre leurs études supérieures dans les régions périphériques du Québec;

### PROPOSITION 31

---

D'assurer le développement, le financement et l'accès à des places en garderies :

- 31.1 En amorçant l'indexation progressive de la contribution parentale dans la première année d'un prochain mandat, et en indexant cette contribution par la suite pour l'établir à 20% des coûts réels afin de garantir les ressources disponibles au développement du réseau, tout en s'assurant d'informer annuellement les parents de la valeur exacte des tarifs exigés au cours des années à venir, et tout en prenant en considération la capacité de payer des familles à faible revenu;
- 31.2 En déployant des sites web régionaux permettant aux parents de savoir facilement où se trouvent les places disponibles en garderies à contribution réduite, ou les solutions de rechange admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde;

### PROPOSITION 32

---

D'aider les parents à réaliser leurs ambitions professionnelles, et :

- 32.1 De modifier la Loi sur les normes du travail afin d'y inclure un principe déclaratoire d'obligation d'accommodement pour les responsabilités parentales et familiales;
- 32.2 Ajouter un 5e niveau à la norme conciliation travail-famille élaborée par le Bureau de normalisation du Québec à la demande du ministère de la Famille. La qualification à ce niveau supérieur exigerait la satisfaction de critères destinés à assurer de véritables perspectives d'avancement professionnel pour les femmes ayant des enfants. Ce niveau accorderait un congé fiscal à l'employeur sur le paiement des contributions au Fonds des services de santé;

### PROPOSITION 33

---

D'intégrer de la souplesse dans les services de garde, et :

- 33.1 De favoriser l'installation de services de garde en milieu de travail, que ce soit pour la moyenne et pour la grande entreprise ou pour un consortium de petites entreprises sises dans un même lieu physique ou installées à proximité, et ce en réduisant les délais d'approbation;
- 33.2 De permettre aux CPE ainsi qu'aux garderies privées subventionnées, l'extension de leurs heures d'ouverture lorsque la demande est suffisante et les autoriser, à cette seule fin, à facturer des frais additionnels aux parents qui se prévaudraient de ce service supplémentaire sur une base volontaire;
- 33.3 De permettre aux municipalités de promouvoir l'aménagement de «garderies-transit» en encourageant l'installation de services de garde non subventionnés à proximité de stationnements incitatifs et d'en réserver l'accès à des parents usagers du transport collectif;
- 33.4 En portant de 35 \$ à 40 \$ le plafond des frais de garde pour les remboursements des frais de garde anticipés;

### PROPOSITION 34

---

De protéger les plus vulnérables, et reconnaître les réalités de la famille d'aujourd'hui, et :

- 34.1 D'instaurer une nouvelle politique dans le réseau d'éducation afin de prévenir et d'agir lors de tout acte de violence physique et psychologique et toute forme d'intimidation, incluant la cyber-intimidation et, le cas échéant, d'assurer la protection des droits de la victime;
- 34.2 De donner instruction aux organismes émetteurs de documents officiels, comme la Régie de l'assurance maladie de produire, sur demande, un duplicata de la carte soleil;
- 34.3 De modifier la Loi sur la protection du consommateur (LPC) afin que les commerçants qui font la promotion de forfaits familiaux les rendent disponibles à tout groupe formé de parents et de leurs descendants, sans égard au nombre de ces derniers ni au modèle familial traditionnel;

### PROPOSITION 35

---

D'intensifier la stimulation précoce de la lecture et le dépistage précoce des difficultés comportementales et langagières, et :

- 35.1 D'augmenter substantiellement le traitement salarial des professionnels spécialisés dans le dépistage et la prise en charge des problèmes de comportement et des difficultés langagières dans tout le réseau, et développer des modèles permettant aux bureaux coordonnateurs des services de garde d'accéder aux services des orthopédagogues et psychologues des cabinets privés et des CLSC;
- 35.2 D'offrir une formation d'appoint aux éducatrices et aux responsables des services de garde sur le dépistage précoce et favoriser le développement et le partage d'une expertise en la matière;
- 35.3 D'élargir l'accès aux maternelles 4 ans, en commençant par les quartiers ciblés par la carte de défavorisation;
- 35.4 De reconduire et élargir l'accès au programme Passe-Partout pour les parents et enfants issus de milieux défavorisés, bonifier ce programme en y intégrant un volet offert aux enfants âgés de 3 ans, développer un outil web analogue au service d'aide aux devoirs « Allô prof » mais destiné aux parents, et encourager les commissions scolaires à mettre au point des ateliers destinés aux parents lors des fins de semaine et dans un cadre moins formel;
- 35.5 D'accorder à chaque enfant, au moment de sa naissance, sa propre carte donnant accès gratuitement à la bibliothèque municipale;
- 35.6 D'inviter les intervenants qui visitent les jeunes parents à la suite d'une première naissance à transmettre plus d'informations et de conseils aux jeunes parents sur l'éveil à la lecture, et d'en profiter pour faire don d'un premier livre à chaque enfant;

## PROPOSITION 36

---

De soutenir davantage les parents d'enfants hyperactifs, aux prises avec des troubles envahissants de développement ou avec d'autres psychopathologies reconnues et, à cet effet, de mieux encadrer la médication lorsqu'elle est cliniquement nécessaire, et :

- 36.1 De rendre disponibles des ateliers de perfectionnement pour les enseignants en collaboration avec les orthopédagogues de l'école, afin de faciliter le dépistage et le diagnostic précoce;
- 36.2 D'accroître la disponibilité du corps médical affecté aux évaluations et aux diagnostics dans les écoles et les services de garde, de manière à ce qu'ils puissent consacrer au diagnostic le temps requis par les meilleures pratiques médicales;
- 36.3 D'encourager les professionnels agissant à l'école à donner une chance aux plans d'intervention, au soutien des parents et aux solutions comportementales avant de prescrire un médicament dans le cas des diagnostics ambivalents;
- 36.4 D'adapter le régime scolaire quotidien afin de faire une plus large place aux activités dynamiques par lesquelles les enfants, plus particulièrement les garçons, peuvent dépenser leur énergie. À cet effet, hausser le niveau de tolérance à l'égard des activités masculines plus turbulentes en contexte récréatif;
- 36.5 De confier à un comité formé d'élus, de professionnels de l'éducation et de la médecine ainsi que de parents d'enfants en difficulté (EHDA) le mandat d'analyser la situation et de proposer des solutions viables au gouvernement;

### PROPOSITION 37

---

D'engager une action déterminée et soutenue pour réduire la consommation de pétrole, remplacer le pétrole et convertir des équipements à d'autres formes d'énergie, et :

- 37.1 De déployer un réseau de bornes d'alimentation électrique dans les haltes routières du Québec en partenariat public-privé;
- 37.2 D'apporter des modifications au Code de construction du Québec de manière à exiger l'installation de bornes de chargement électrique des véhicules à tout nouvel immeuble ou projet de développement d'une certaine taille;
- 37.3 De promouvoir la conversion au gaz naturel des véhicules lourds enregistrés au Québec;
- 37.4 D'habiliter Hydro-Québec à assumer le financement de conversion à l'électricité de matériel et d'installations de transport collectif;
- 37.5 De développer un plan d'action pour l'exploitation de la biomasse, y compris les résidus forestiers et les plantes récoltées à ces fins, pour la génération d'énergie en milieu industriel ou en région éloignée, en substitution du pétrole ou du gaz;
- 37.6 D'obliger Hydro-Québec à prioriser l'approvisionnement complémentaire des installations de production de combustibles à partir des matières résiduelles, offrant ainsi un débouché pour la valorisation énergétique de ces matières qui seraient autrement enfouies;
- 37.7 De permettre à Gaz Métro de signer des contrats à long terme avec les entreprises de gestion des matières résiduelles afin de transporter le gaz naturel produit par les matières résiduelles;
- 37.8 D'introduire une réglementation sur la teneur minimum en biogaz pour tout le gaz naturel distribué au Québec, à l'image du Règlement sur les carburants renouvelables (Renewable Fuels Standard);
- 37.9 D'offrir à tous les citoyens québécois issus de milieux urbains une carte OPUS comprenant un certain nombre de passages gratuits afin qu'ils en fassent l'essai;
- 37.10 De développer l'offre de transport collectif en région en mettant à contribution la flotte d'autobus de transport scolaire;

---

## LES PROPOSITIONS ET AMENDEMENTS NON DISCUTÉS EN PLÉNIÈRE RETOURNENT DE DROIT AU CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI

---